



RE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments historiques
Affaire suivie par :
Hélène de CARBONNIÈRES

Tél. (33) [0]4 72.00.43.51. (secrétariat 04.72.00.44.75.)
courriel : helene.de-carbonnieres@culture.gouv.fr

Monsieur Serge GRAVIER
Maire

MAIRIE

38860 MONT-DE-LANS

Lyon, le

5 MAI 2014

Réf : 2014-203/HC/CB

P.J. : 1 copie d'arrêté

Monsieur le Maire

Je vous adresse ci-joint, à titre de notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 14-073 du 18 avril 2014, portant inscription au titre des monuments historiques de la porte de Bons dont la commune de Mont-de-Lans est propriétaire.

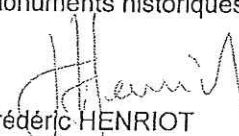
Cette mesure a été prise conformément à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites qui a examiné le dossier lors de la séance du 11 octobre 2012.

Par ailleurs, je vous informe qu'en cas de contestation de votre part, le délai de recours pendant lequel vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional
des affaires culturelles
Par subdélégation,
Le conservateur régional
des monuments historiques


Frédéric HENRIOT

*buvo à Carrey + Carille
le 15/5/14*

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

COPIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le

18 AVR. 2014

Affaire suivie par : Hélène de Carbonnières

Téléphone : 04 72 43.51.

Télécopie : 04 72 00 43 59

e-mail : helene.de-carbonnieres@culture.gouv.fr

OBJET : *Inscription au titre des monuments historiques de la porte romaine de Bons à Mont-de-Lans (Isère)*

REFER : ARRETE n° 14 073

P. J. : 1 plan - 1 coupe

ARRETE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance plénière du 11 octobre 2012;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT son ancienneté et son intérêt évident au titre de l'histoire et de l'art en tant que fragments de la voie romaine reliant Brigantione et Cularo.

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1er:

Sont inscrits au titre des monuments historiques la porte romaine en totalité y compris la portion de rocher dans laquelle elle est taillée, sur une hauteur totale de dix mètres, et les vestiges de la voie romaine situés sur l'ancien chemin des romains à Bons sur la commune de Mont-de-Lans (Isère), et sur les parcelles qui encadrent cette portion du chemin communal et figurant au cadastre section B sous les numéros suivants :

- n° 2546 d'une contenance de 3ha 2a 56ca ;
- n° 2548 d'une contenance de 60a 47ca ;
- n° 2622 d'une contenance de 8ha 57a 10ca ;
- n° 251 d'une contenance de 4ha 98a 61ca ;

Cet édifice appartient à la commune de Mont-de-Lans qui en est propriétaire par un acte antérieur au 01/01/1956. Le numéro SIREN de la commune est le 213 802 531. Elle est représentée par son maire M. Serge GRAVIER.

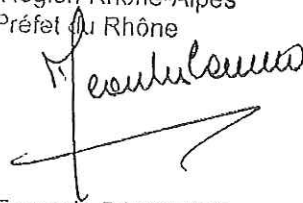
Article 2 :

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

10 AVR. 2014

Coupe annexée à l'arrêté du
portant inscription au titre des monuments historiques
de la porte de Bons à Mont-de-Lans (Isère)

n° 14 073

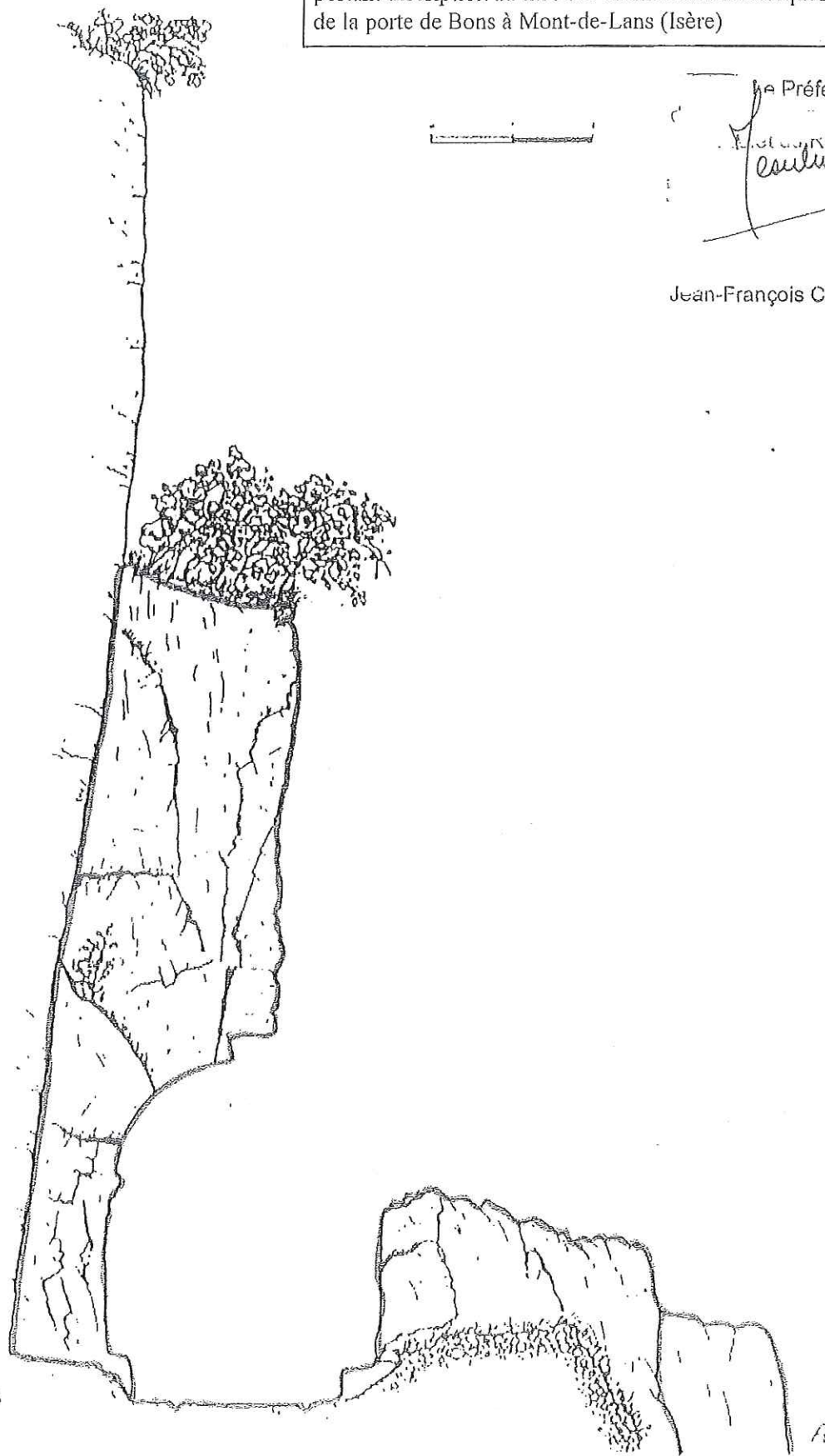
Le Préfet

Isère-Alpes

Le Secrétaire Général

Caulin

Jean-François CARENCO



Porte de Bons - parties protégées au titre des Monuments Historiques.

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

18 AVR. 2014

Plan annexé à l'arrêté du
portant inscription au titre des monuments
historiques de la préfecture de la Région Rhône-Alpes
Mont-de-Lans

Préfet du Rhône
X localisation de la porte

Jean-François CARENCO

Département :
ISERE Jean-François CARENCO

Commune :
MONT-DE-LANS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 04/11/2013
(luseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
GRENOBLE 2
Direction Départementale des Finances Publiques 9,
Boulevard Joseph VALLIER 38100
38100 GRENOBLE
tél. 04 76 39 39 69 -fax
cdif.grenoble-2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'Economie et des Finances

